Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260321-23_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles PROVENT (pouvoir à Monsieur Mickaël SAUVÉ).

Madame Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°23/2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mars 2026, établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Sophie BACQUET, a été communiqué à l'ensemble des élus du conseil municipal ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité sans observation le procès-verbal de la séance du conseil du 12 mars 2026.

À Combourtillé, le 21 mars 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Philippe BUINEAU